

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

SECOURS

112	N° d'urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

MAIRIE

Téléphone	05 62 96 75 51
Mail	mairie-saint-lezer@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	Lundi de 13 h 30 à 17 h 30 Mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

L'ALERTE SUR LA COMMUNE

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- x les cloches de l'église (sonnerie ininterrompue d'une minute),
- x la sirène pour les accidents chimiques ou nucléaires (signal national),
- x la municipalité, en porte à porte ou par téléphone,
- x la distribution de consignes dans les boîtes aux lettres.



SITES INTERNET UTILES

Services de l'état des Hautes-Pyrénées

- x <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs

- x <http://www.prim.net>

Pour en savoir plus sur les risques du département

- x <http://www.risquesmajeurs.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr>

Pour plus de renseignements sur notre commune

- x <https://www.saint-lezer.fr/>



RAPPELS PRATIQUES

CATASTROPHES NATURELLES

Dès la survenance d'un sinistre entrant dans le cadre des événements garantis au titre des catastrophes naturelles (cf tableau suivant), les administrés doivent être informés (voie de presse, affichage) de la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doivent déclarer le plus rapidement possible l'étendue des dommages à leur assureur.

Pour qu'un sinistré soit indemnisé, il ne suffit pas que ses biens aient été endommagés par une catastrophe naturelle, il faut impérativement :

que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance « dommage aux biens » et que l'état de catastrophe naturelle soit constaté par un arrêté interministériel

INFORMATION ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site :

www.hautes-pyrenees.gouv.fr, rubrique Santé-Sécurité / Sécurité civile, IAL

INFOS DIVERSES



NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Peu agressif vis à vis de l'homme (à condition de ne pas être dérangé), ce frelon est en revanche un prédateur non négligeable pour les abeilles dont il se nourrit, ce qui entraîne des effets notoires sur les colonies d'abeilles, la pollinisation et sur les enjeux économiques qui en découlent.

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

⚠ : Dans tous les cas, ne pas s'approcher du nid, ne pas tenter de le détruire sans l'aide d'un professionnel. Il faut savoir que plus le nid est éloigné de l'activité humaine, plus les frelons sont agressifs lors de toute approche (sensibilité de l'insecte aux odeurs).

RISQUES LIÉS AUX TEMPÉRATURES EXTRÊMES

RISQUE DE CANICULE

Critères de déclenchement de l'alerte

- x Il fait très chaud le jour
- x La température ne descend pas la nuit
- x Le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- x Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5 l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour.
- x Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...).
- x Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses.
- x Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets.
- x Prendre des nouvelles de l'entourage.
- x Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé.

Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise

RISQUE DE NEIGE ET DE GRAND FROID

- x Ne pas sortir pendant les heures froides.
- x Ne pas faire fonctionner de chauffage d'appoint en continu.
- x Éviter de se déplacer.
- x Éviter les efforts physiques.
- x Chauffer et vérifier la ventilation du logement.
- x Bien se couvrir les mains, les pieds et la tête.
- x En cas de déplacement, penser à prendre ce qu'il faut (téléphone, médicaments, nourriture...).

LES AUTRES RISQUES

Le PCS doit prendre en compte tous les autres risques majeurs définis comme des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Les risques recensés sur la commune : inondations, feux de forêt, séisme, transport de matières dangereuses (TMD), glissement de terrain, tempêtes, risques technologiques nucléaires, bactériologiques ou chimique (NBC), risques pandémiques et pollution de l'eau.

Édition mai 2021



Commune de
SAINT-LÉZER

DICRIM

(simplifié)

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

La sécurité des habitants de notre commune fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire

En cas de catastrophe, dès que vous êtes prévenu, vous devez respecter les consignes générales suivantes...

DANS TOUS LES CAS

AVANT

Prévoir...

- x Une radio portable équipée de piles
- x Une lampe de poche (piles à vérifier)
- x Une réserve d'eau potable
- x Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent, de la nourriture...).

S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



PENDANT



Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature et de l'importance du risque.



Écouter la radio France-Info et radios locales



Pour information sur l'évolution de la situation

Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants

Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale



Pour libérer les lignes pour les secours

APRÈS

À la fin du phénomène...

- x Écouter la radio
- x Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses
- x Se mettre éventuellement à la disposition des secours
- x Se renseigner auprès de la mairie pour connaître les suites à donner

CONSIGNES GÉNÉRALES

En cas d'évacuation...

- x Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- x Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité
- x Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation

En cas de confinement...

- x Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- x Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- x Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- x Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

	INONDATIONS - CRUES		FEUX DE FORÊTS		SÉISME
<p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Ne pas s'engager sur une route inondée x Respecter les déviations mises en place x Fermer les ouvertures x Couper le gaz et l'électricité x Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours x Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) 		<p>Avant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Débroussailler, entretenir les abords des habitations <p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x S'éloigner dos au vent. x Respirer à travers un linge humide. x Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie. 		<p>Pendant ...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur x Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... x Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) <p>Après...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme. x Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place). 	
	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES		GLISSEMENT DE TERRAIN		TEMPÊTES
<p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Ne pas s'exposer aux produits chimiques et s'éloigner de la zone de l'accident x Si confinement, fermer toutes les ouvertures, calfeutrer les aérations et couper la ventilation et la climatisation x Ne fumez pas et évitez de faire des flammes ou des étincelles <p>Après...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Attendre les consignes des autorités avant de ressortir 		<p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Respecter les déviations mises en place x Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse x Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé x Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement 		<p>Avant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Rentrer les objets susceptibles de s'envoler <p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi x Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre x Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol x Ne pas intervenir sur une toiture x Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone x Respecter les déviations mises en place 	
	RISQUES TECHNOLOGIQUES NBC		RISQUES PANDÉMIQUES		POLLUTION DE L'EAU
<p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Si confinement, fermer toutes les ouvertures, calfeutrer les aérations et couper la ventilation et la climatisation x Ne pas s'exposer aux produits chimiques x Ne fumez pas et évitez de faire des flammes ou des étincelles <p>Après...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Attendre les consignes des autorités avant de ressortir. 		<p>Avant et pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Se laver les mains plusieurs fois par jour. x Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher. x Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue. x Éviter les contacts avec les personnes malades. <p>Si vous êtes malade...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, téléphoner à son médecin traitant ou au 15 uniquement en cas d'urgence. 		<p>Pendant...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Ne pas boire ni utiliser l'eau du robinet. x Ne pas se baigner dans les endroits pollués. <p>Après...</p> <ul style="list-style-type: none"> x Attendre les consignes des autorités avant de réutiliser l'eau courante. 	